



COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

# La retraite pour invalidité suite renoncement à la PPR et à la procédure de reclassement

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine,
- Le formulaire de Période de Préparation au Reclassement,
- Le formulaire AF3 imprimable depuis ce lien si non transmis par le conseil médical formation restreinte (remplir toutes les cases à l'attention de l'employeur),
- Si l'agent bénéficie d'une allocation temporaire d'invalidité, joindre la copie de la décision d'octroi.
- PV du conseil médical restreint depuis l'origine de l'affection ayant conduit à l'inaptitude à toutes fonctions (dans le cas où la pathologie initiale est un risque maladie/longue maladie ou longue durée)
- L'attestation employeur Caisse des Dépôts complétée (imprimable depuis ce lien)

**Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.**